



Gemeng Munneref

## Avis

### aux habitants de la commune de Mondorf-les-Bains

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mondorf-les-Bains a l'honneur de vous informer que suite aux élections communales du 11 juin 2023, il sera procédé au renouvellement de la **commission consultative communale scolaire**. Voilà pourquoi il se propose de lancer un

### APPEL AUX CANDIDATURES

Suivant l'art. 51 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental la **commission scolaire** comprend:

- Comme président, respectivement le bourgmestre ou son délégué, à désigner parmi les membres du conseil communal;
- **Au moins quatre membres à nommer par le conseil communal suivant sa décision du 14.07.2009;**
- Au moins deux représentants du personnel des écoles élus par le personnel des écoles parmi les membres des comités d'école ou de cogestion;
- Au moins deux représentants des parents des élèves fréquentant une école de la commune et qui ne sont pas membre du personnel enseignant intervenant, élus par et parmi leurs pairs.
- 

Si vous remplissez les conditions susmentionnées et si vous êtes intéressé à devenir **membre de la commission scolaire**, le collège des bourgmestre et échevins vous prie de bien vouloir remettre votre candidature au secrétariat communal pour le 13 septembre 2023 au plus tard.

Le collège des bourgmestre et échevins

Steve RECKEL  
Bourgmestre

Claude SCHOMMER  
Echevin

Tessy ALTMANN  
Echevin